

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec** 

Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 12 juillet 2011.

Section du dépôt légal



# INSPECTION DES ALIMENTS

RECHERCHE



[Inspection des aliments](#) > [Condamnations](#) > Liste des contrevenants

Version imprimable

- [Accueil](#)
- [Sécurité des aliments](#)
- [Plaintes](#)
- [Inspections](#)
- **Condamnations**
- [Service aux exploitants](#)
- [Bref historique](#)
- [Faits saillants annuels](#)
- [Pour nous joindre](#)

.....  
Plan du site

## Liste des contrevenants condamnés

### Liste des contrevenants

Mots-clés :

Critères :

Choisir un critère:

RECHERCHER

### ARCHIVES

Consultez la liste des contrevenants des mois précédents.

Sélectionnez:

mois

2011



### Mars 2008

**3100-1605 QUEBEC INC.  
CHEZ LE PERE GEDEON (ST-LAURENT)**

6615 Ch. de la Côte-de-Liesse  
St-Laurent

Brasserie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Dans un local, une aire ou un véhicule utilisé pour la préparation des produits personne ne peut y faire usage de tabac.	11 février 2008	11 mars 2008	250 \$

**9031-1549 QUEBEC INC.  
RESTAURANT HOLLYWOOD DINER**  
11835 Boul. Langelier

Montréal-Nord

Restaurant service rapide

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	10 août 2007	06 mars 2008	1400 \$

**9082-8021 QUEBEC INC.  
LE NUVO RESTAURANT**

5600 Boul. Henri-Bourassa Est  
Montréal-Nord

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	16 juillet 2007	06 mars 2008	1100 \$

**9090-1935 QUEBEC INC.  
RESTAURANT WAH LY**

13999 Rue Notre-Dame Est  
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les personnes affectées à la préparation des produits, au lavage ou au nettoyage du matériel et de l'équipement doivent: porter un bonnet ou une résille propre	19 décembre 2007	07 mars 2008	250 \$

qui recouvre entièrement les cheveux;  
porter un couvre-barbe propre qui  
recouvre entièrement la barbe.

**9113-2480 QUEBEC INC.  
RESTAURANT BAHAY KUBO**

4735 Av. Van Horne  
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	14 septembre 2006	13 mars 2008	1200 \$
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	14 septembre 2006	13 mars 2008	1800 \$

**9148-2372 QUEBEC INC.  
RESTAURANT MAISON CHOW MEIN**

8630 Rue Sherbrooke Est  
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	30 avril 2007	06 mars 2008	1500 \$
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage	30 avril 2007	06 mars 2008	1300 \$

et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.

**9173-3717 QUEBEC INC.  
MARCHE KIM HOUR**

4777 Av. Van Horne  
Montréal

Boucherie-épicerie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit périssable vendu chaud ou servi chaud au consommateur doit être gardé à une température interne d'au moins 60°C jusqu'à sa livraison.	23 novembre 2007	10 mars 2008	1250 \$

**AUNICA EDOUARD  
MARCHE SOPHIE INTERNATIONAL**

5824 Boul. Gouin Ouest  
Montréal

Épicerie avec préparation

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	09 mai 2007	03 mars 2008	1200 \$

**HOST INTERNATIONAL OF CANADA  
LTD  
MOE'S (DOMESTIQUE #2)**

975 Boul. Roméo-Vachon Nord  
Dorval

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les	06 août 2007	03 mars 2008	1900 \$

autres installations et locaux sanitaires,  
doivent être propres.

**LES ENTREPRISES XJX INC.  
MRS VANELLI'S ET CULTURE**  
611 Ch. de La Ronde  
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	20 octobre 2007	10 mars 2008	1000 \$

**LESLIE KLEIN né le 05.10.1955  
LESLIE KLEIN**  
7075 Av. Casgrain  
Montréal

Épicerie avec préparation

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Nul ne peut faire emploi sur un produit, son récipient, son étiquette, son emballage, sur un écriteau afférent ou dans un document concernant la publicité, la détention, la manutention ou la mise en circulation d'un produit pour la vente, d'une indication inexacte, fautive, trompeuse ou susceptible de créer chez l'acheteur une confusion sur l'origine, la nature, la catégorie, la classe, la qualité, l'état, la quantité, la composition, la conservation ou l'utilisation sécuritaire du produit. Est assimilée à une indication inexacte, fautive ou trompeuse, l'absence d'indication ou une indication incompréhensible ou illisible sur l'un des éléments mentionnés ci-haut.	12 juillet 2007	20 mars 2008	4000 \$

**LESLIE KLEIN né le 05.10.1955**

**LESLIE KLEIN**7075 Av. Casgrain  
Montréal

Épicerie avec préparation

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les oeufs placés dans des cartons alvéolés peuvent être offerts en vente en dehors de leur boîte ou de leur caisse à l'établissement du détaillant, si les inscriptions prescrites par l'article 5.4.3 sont inscrites, en caractères indélébiles, sur un écriteau placé près des cartons alvéolés. Les cartons mis à la disposition des consommateurs pour le transport des oeufs doivent être neufs et porter, en caractères indélébiles, les inscriptions prescrites par l'article 5.4.3 ou ne porter aucune inscription.	12 juillet 2007	20 mars 2008	250 \$

**MIDERSON ESTIME  
MARCHE ANNAISE**9567 Boul. Gouin Est  
Montréal

Épicerie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	13 juillet 2007	03 mars 2008	1100 \$

**PENADICO INC.  
CAFE SUPREME**7275 Rue Sherbrooke Est  
Montréal

Casse-croûte

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps	28 juin 2007	06 mars 2008	1000 \$

requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.

---

**YINGRUI INC.  
MEILLEUR CHOIX ET METS  
ASIATIQUES**

2125 Rue Saint-Marc  
Montréal

Restaurant mets pour emporter

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	19 décembre 2007	11 mars 2008	1000 \$
<b>Total : 15 contrevenants</b>			<b>21500 \$</b>

.....  
© Tous droits réservés, Ville de Montréal